



Port-Valais, le 30 avril 2025

**Certificat de bonnes mœurs**

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 29 avril 2025, de mettre fin à la délivrance des certificats de bonnes mœurs.

Cette décision résulte de la difficulté croissante à se porter garant de manière objective concernant la moralité, les mœurs et les antécédents d'une personne domiciliée sur le territoire communal. En effet, les informations disponibles à son sujet étant souvent incomplètes, un tel document n'avait plus de pertinence. Par ailleurs, la législation actuelle tend à supprimer ces pratiques.

La présente lettre vous sert de justification en réponse aux demandes d'employeurs, bailleurs, et autres parties concernées.

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à cette information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Commune de Port-Valais

Le Président :

Patrice Tamborini



Le Secrétaire :

Loïc Bussien